

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 29 JUIN 2018

DELIBERATION N° : 20180629_17

OBJET : Frais de mission dans le cadre de l'exécution des mandats spéciaux – METROPOLE

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

10 JUL. 2018

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents : 22
Procuration : 5
Votants : 27
Abstention : 0
Exprimés : 27

Le Maire L'élu(e) délégué(e)




Christian LANDRY

L'an deux mille dix-huit, le vingt neuf juin à dix-sept heures dix neuf minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - Maire

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain

Représentés

BATIFOULIER Jocelyne représentée par VIENNE Axel
VIENNE Raymonde représentée par BAUSSILLON Inelda
LEBON Marie-Jo représentée par NAZE Jean Denis
HUET Henri Claude représenté par MOREL Harry Claude
BOYER Julie représentée par HOAREAU Claudette

Absents

LEJOYEUX Marie Andrée ; HOAREAU Jeannick ; GRONDIN Jean Marie ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; FRANCOMME Brigitte ; ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Rose Andrée MUSSARD, 4^{ème} adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DÉLIBÉRATION N° :

20180629_17

OBJET :

**Frais de mission dans le
cadre de l'exécution des
mandats spéciaux -
METROPOLE**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

La Ville de Saint-Joseph a été retenue le 27 mars dernier, au titre du programme national « Action cœur de ville ». L'objectif de ce programme est d'impulser une nouvelle dynamique pour revitaliser les centres-villes. 222 villes réparties dans les différentes régions ont été retenues dont 4 à la Réunion.

A ce titre, Saint-Joseph bénéficiera d'une convention de revitalisation pour son centre-ville, sur 5 ans.

Plusieurs moments d'échanges sont organisés au niveau national, afin de faire se rencontrer les différents acteurs et partenaires du plan.

Une délégation de Saint-Joseph a pu se rendre récemment aux Assises nationales du Centre ville de Metz, et au Congrès « Cap sur les villes moyennes » de Cognac, afin de pouvoir s'imprégner des différentes actions menées par ailleurs.

Dans cette même logique, le Ministre de la Cohésion des Territoires invite l'ensemble des maires des communes retenues au plan le 26 juin 2018, pour une première Rencontre nationale. Le but de cette journée est de procéder à la construction de la communauté « Action Cœur de Ville ».

Aussi, il est proposé au conseil municipal de conférer un mandat spécial à monsieur Mohamed D'JAFFAR M'ZE, élu à la dynamisation du centre-ville, pour représenter le Maire et se rendre à cette Rencontre nationale « Action cœur de ville », qui se déroulera le 26 juin 2018 à Paris.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal :

- de conférer un mandat spécial à monsieur Mohamed D'JAFFAR M'ZE, élu à la dynamisation du centre-ville, dans le cadre de la Rencontre nationale « Action Cœur de Ville » qui se déroulera le 26 juin 2018 à Paris ;
- d'approuver la prise en charge des frais que nécessitent l'exécution de ce mandat spécial conformément à l'article L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal du 14 avril 2008 ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°17,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 22

Représentés : 5

Pour : 27

Abstentions : 0

Contre : 0

Envoyé en préfecture le 10/07/2018

Reçu en préfecture le 10/07/2018

Affiché le 10/07/2018

SLO

ID : 974-219740123-20180629-DCM20180629_17-DE

- Article 1^{er}**- CONFERE un mandat spécial à monsieur Mohamed D'JAFFAR M'ZE, élu à la dynamisation du centre-ville, dans le cadre de la Rencontre nationale « Action Cœur de Ville » qui s'est déroulé le 26 juin 2018 à Paris.
- Article 2**.- APPROUVE la prise en charge des frais que nécessite l'exécution de ce mandat spécial conformément à l'article L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal du 14 avril 2008.
- Article 3**.- AUTORISE le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.
- Article 4**.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

L'élu(e) délégué(e)



Christian LANDRY

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du : **10 JUIL. 2018**